



Ecole Maternelle Publique du Grand-Lemps
Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 1^{er} Trimestre
Année 2012/2013
Vendredi 25 octobre 2012

Présents

Les enseignants Ecole Maternelle Publique :

- Mme Pascale Le Coguiec – Directrice de l'Ecole Maternelle Publique Moyenne Section (Classe des Poissons)
- Mme Augé Enseignante Grande Section (Classe des Papillons)
- Mme Michallet - Enseignante Petite Section (Classe des Poussins)
- Mme Moussaïd – Enseignante Moyenne-Grande Section (Classe des Coccinelles)

Les représentants des parents d'élèves FCPE :

- Mme Guillaud-Rollin
- Mme Lecointe
- Mme Collomb
- Mme Félard
- Mme Jacquemet
- Mme Mingrat

Les représentants de la mairie :

- M. Malthère adjoint chargé des écoles

Le représentant de l'éducation nationale :

Excusés :

- Mme Lemaire
- Mme Dodos
- Mme Tuboeuf (RASED)
- Mme Caillat (Psychologue RASED)

1. Présentation de l'équipe enseignante

- Madame Véronique Augé, classe des Papillons (section des grands).
- Madame Géraldine Abel, classe des Coccinelles (section des moyens-grands) remplacée par Madame Martine Moussaïd pendant son congé parental
- Madame Christine Michallet, classe des Poussins (section des petits).
- Madame La Directrice Pascale Le Coguiec, classe des Poissons (section des moyens).
- Madame Véronique Serpollet, qui assure le quart de décharge de Madame Le Coguiec les vendredis.

Le RASED, ci-dessus, énoncé.

Les ATSEM, employées par la commune, dont le rôle principal est d'aider les enfants dans les soins corporels, aider les institutrices dans l'encadrement aux ateliers, la surveillance de la sieste,.... sont Mesdames

- Odile Valat (Poissons),
- Maria De Magalhaes (Papillons et Coccinelles),
- Christelle Monin (en congé maternité) (Poussins),
- Jennifer Chambron (en remplacement de Mme Monin) (Poussins),
- Vanessa Maljournal.

Madame Cathy Gonachon, AVS auprès d'un enfant en situation de handicap et scolarisé à l'école Maternelle son contrat se termine fin novembre et ne pourra pas être reconduit jusqu'à fin janvier.

2. Présentation du RASED

Références réglementaires : Circulaire n°2009-088 du 17-7-2009 : Fonctions des personnels spécialisés des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) dans le traitement de la difficulté scolaire à l'école primaire

Le RASED s'occupe de 18 écoles (circonscription de Voiron).
Il se compose de 2 personnes :

- Une psychologue scolaire : Madame Caillat (petite section au CM2). Elle donne une priorité sur le handicap scolaire et sur l'élève en grande difficulté. Elle intervient le 1^{er} jour pour les petites sections. Elle reconduit cette action « de prévention » en fin d'année juste pour les parents des futures premières années (action en soirée avec visionnage de film, échanges entre parents). Elle peut également intervenir à la demande des familles et réaliser un travail d'observation de classes. Elle a un rôle de prévention, elle est l'interlocutrice clé au niveau des partenaires sociaux et éducatifs...
- Une institutrice spécialisée : Madame Tubœuf maître E intervient au plan des apprentissages (des grandes sections maternelles à l'élémentaire). Elle agit sur les élèves signalés par les maîtres (comportement et apprentissage). Elle n'a pas besoin d'autorisation des parents mais elle les informe tout de même. Elle travaille en collaboration avec le maître de l'enfant, uniquement en PPRE (projet de réussite scolaire sur 6 à 7 semaines) construit par l'équipe et validé par les parents des enfants suivis : outil d'éducation en adéquation avec les attentes des enfants et enseignants qui répond aux objectifs de l'éducation nationale, avec des indicateurs de réussite concrets pour l'enfant.
L'objectif est d'aider l'ensemble des enfants qui ont un besoin d'aide spécifique à un moment donné.

3- Lecture et adoption du règlement intérieur

Le règlement intérieur est voté et adopté à l'unanimité.

4. Effectifs et répartition

En règle générale, la répartition des classes se fait en fonction des âges des enfants. Toutefois, il peut y avoir des exceptions afin d'équilibrer, par exemple, la proportion garçon/fille.

Classe des Papillons : 27 élèves

Classe des Coccinelles : 24 élèves dont 15 grands et 9 moyens.

Classe des Poussins : 24 élèves

Classe des Poissons : 25 élèves

5- Bilan coopérative scolaire

Les recettes de la coopérative scolaire sont les adhésions des familles, le bénéfice sur la vente des photos et la subvention du sou des écoles pour les jeux de Noël.

Les dépenses sont l'adhésion à l'OCCE (assurance des personnes intervenant dans l'école), l'assurance de l'établissement, l'achat de matériels et d'ingrédients pour certains ateliers et l'achat des chocolats de Noël, de Pâques ; l'achat de livres, de jeux, de matériel éducatif, de CD, les abonnements à des revues, les achats de papiers de qualité, l'achat d'un vidéo projecteur,...

Le bilan de l'année est à la disposition des parents pour consultation.

6- Aide personnalisée

Aide personnalisée qui est organisée sur 37 semaines les mardis et vendredis de 16h30 et 17h30 pour les élèves en difficultés d'apprentissage. L'aide est toujours en accord avec les parents. 1^{ère} période d'aide : 8 enfants pour 4 adultes, et bilan langage & compréhension pour les enfants de moyenne section. Le bilan permettra d'apporter une aide permet d'aider les enfants le plus en difficulté.

7- Les projets

- Rencontre lecture avec les écoles des villes d'Apprieu, de Longechenal et La Frette.
- 1^{er} cycle piscine a commencé, tous les enfants vont avec plaisir dans l'eau et les $\frac{3}{4}$ sont à l'aise.
- Spectacle de Noël à La Grange offert par la commune mardi 11 décembre. Le spectacle est maintenant financé en totalité par la commune (il n'y a plus d'aide du conseil général).
- Spectacle « Batucada du chaudron » en novembre.
- Spectacle des « 3 chardons » en mars 2013.
- Visite d'un élevage d'escargot (Héliciculture) (reste à définir Vinieu ou Châbons) au mois de Juin.
- Création d'un site web pour l'école maternelle, Mme Michallet et Mme Le Coguiec vont suivre une formation.
- Semaine du goût en octobre portait sur le thème de « Les légumes », qui s'est très bien passée.
- Ateliers de jeux de société : moyens et grands à partir de janvier encadrés par les institutrices et les parents d'élèves. Sur 5 ou 6 semaines.
- Visite de l'exposition « Miam-Miam » au CCSTI financée par le Sou. Des écoles au mois d'octobre pour toutes les classes,

L'ensemble des spectacles est financé par le sou des écoles sauf le spectacle de Noël qui est financé par la Mairie.

8- Point sur l'exercice d'évacuation

A eu lieu le 2 octobre, dans le calme, tout s'est bien passé.

9- Remerciements

Remerciement de l'école à la mairie pour

- L'installation des étagères dans la classe des poussins, dans la bcd, dans la salle de motricité.
- Le remplacement des ATSEM en congés par des gens de qualité.

Remerciement de l'école à tous les parents pour leur implication dans la vie de l'école (par exemple : piscine, atelier cuisine, exposition « miam-miam »).

10- Questions des Parents

Comment se déroule le cycle piscine? Les agréments des parents ont-ils été validés ?

22 enfants de grande section participent au 1^{er} cycle piscine jusqu'au 7 décembre. Les 21 autres élèves de grande section iront à partir de janvier avec Madame Augé.

Tous les parents qui ont participé à l'agrément en juin l'ont obtenu pour les 2 niveaux (sauf une maman).

L'an prochain, il faudra essayer de combiner la sortie avec une des classes de l'élémentaire pour limiter les frais de déplacement pour la mairie.

Retour sur le problème de la fête des écoles de l'an dernier

Le rectorat s'est associé à la plainte au procureur de la république déposée par l'enseignante. L'enseignante a bénéficié de la protection statutaire juridique du fonctionnaire. L'enseignante et le parent d'élève ont été convoqués par le délégué du procureur de la république à une audience le lundi 22 octobre celui-ci a fait un rappel à la loi à l'encontre du parent d'élève concerné. Le parent d'élève est convoqué à un stage d'éducation à la citoyenneté à ses frais à La Tour du Pin et à une période de mise à l'épreuve de 3 ans.

Gestes agressifs lors des récréations ?

Les enfants jouent au catch ou à la bagarre probablement après avoir regardé des émissions télés. Mme Le Coguiec a précisé aux enfants que le catch n'est pas un jeu.

Lors de la période de regroupement pour la cantine les enfants sont agités, les personnes de la cantine ont du mal à les tenir. Il y a un adulte pour 14 enfants.

Quelle organisation pour le balayage des feuilles et nettoyage de la bâche en automne

Tous les mercredis, la cour de la maternelle est balayée. L'an dernier il y avait eu quelques petits problèmes parce que le personnel de la mairie était nouveau à ce poste, il ne connaissait pas la cour de la maternelle.

Ombrage au printemps : pas concluant l'an dernier, une autre solution a-t-elle été envisagée ?

L'arbre a refait beaucoup de feuilles, à voir au printemps. M Maltherre a indiqué que le pourtour de l'arbre sera réaménagé avec des assises.

Les jardinières dans le chemin qui mène à l'école vont être enlevées pour mettre des bancs à la place.

Gestion des enfants pour la cantine (problème de blousons non mis alors qu'il pleuvait)

Les enfants allant à la cantine sont encadrés par 8 personnes en moyenne.

Le jour où il y a eu un gros orage, le ciel était ensoleillé lors de leur départ. Afin d'éviter de perdre les blousons à la cantine, les enfants ne les avaient donc pas pris. Les vêtements ont été séchés par le sèche-linge de l'école.

Problème robinet qui gicle à la cantine (côté petit)

M. Maltherre fera suivre l'information auprès de M. Touillet.

Mélange des enfants de la maternelle avec des collégiens ?

La petite salle peut contenir une quarantaine d'enfants, M. Maltherre indique que les petits sont toujours dans cette petite salle. Le vendredi les GS passent au self pour être à l'heure pour la piscine, ils ne sont donc pas dans la petite salle. M. Maltherre précise que c'est une volonté du collège que le maximum d'enfants passe par le self.

La séance est levée à 21h50

À Le Grand -Lemps, le 25 octobre 2012.

Pascale Le Coguiec
Directrice Ecole Maternelle

Aurore Collomb
Secrétaire de séance